

Règlement de l'épreuve « Métabief Rock n' Roule »

Article 1 : Présentation de l'épreuve.

Le Vélo Club VTT Mont d'Or, affilié à la FFC, organise le 29 juin 2024 une épreuve festive et conviviale d'endurance VTT et VTTAE par équipe : « Métabief Rock n' Roule ».

Cette épreuve consiste, pour chaque équipe, à parcourir en 6 heures le plus grand nombre de fois un parcours imposé, sous la forme d'un circuit en boucle de 5 à 7km.

Le départ est donné le samedi 29 juin 2024 à 16h.

Au terme des 6 heures que dure l'épreuve, plus aucun relais ne peut être effectué.

Un classement est établi pour chaque catégorie en tenant compte du nombre total de tours enregistrés, et du temps réalisé pour terminer le dernier tour, à compter de l'heure exacte d'arrivée.

Les coureurs en VTT et VTTAE roulent en majorité sur un parcours commun. Une variante sera toutefois imposée aux coureurs en VTTAE.

Article 2 : Les participants.

Seules les personnes nées avant le 29 juin 2011 peuvent s'inscrire à l'épreuve « Métabief Rock n' Roule ».

L'épreuve est ouverte aux participants licenciés FFC et aux non licenciés.

Obligation pour les participants mineurs, titulaires d'une licence FFC :

- Fournir sur le site d'inscription Engage-sports une copie de leur licence FFC.
- Fournir sur le site d'inscription Engage-Sports une autorisation parentale.

Obligation pour les participants mineurs, non licenciés :

- Lire et remplir sur le site d'inscription Engage-Sports le questionnaire de santé mineurs.
- Attester qu'ils ont répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé.
- Dans le cas où ils répondent « oui » à une ou plusieurs questions, ils doivent fournir un certificat médical mentionnant la pratique du VTT en compétition.
- Fournir sur le site d'inscription Engage-Sports une autorisation parentale.

Obligation pour les participants majeurs, titulaires d'une licence FFC :

- Fournir sur le site d'inscription Engage-sports une copie de leur licence FFC.

Obligation pour les participants majeurs, non licenciés :

- Lire et remplir sur le site d'inscription Engage-Sports le questionnaire de santé majeurs.
- Attester qu'ils ont répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé.
- Dans le cas où ils répondent « oui » à une ou plusieurs questions, ils doivent fournir un certificat médical mentionnant la pratique du VTT en compétition.

Il n'y a aucune distinction entre les participants licenciés et non licenciés aux différents classements proposés pour cette épreuve.

Article 3 : Inscription.

Les frais d'inscription sont fixés à 30 euros par personne : du 1^{er} mars au 30 avril, à 35 euros par personne : du 1^{er} mai au 31 mai, à 40 euros par personne : du 1^{er} juin au 26 juin.

Les paiements s'effectuent en CB ou virement uniquement en ligne sur le site Engage-Sports qui fournit un paiement sécurisé.

Les numéros d'équipe sont attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le capitaine d'équipe est responsable des coureurs de son équipe.

Le Vélo Club VTT Mont d'Or rappelle qu'un coureur non inscrit n'est couvert par aucune assurance lors de la course et n'a pas sa place sur le parcours pour le compte d'une équipe. En cas d'accident impliquant un coureur non inscrit, le Vélo Club VTT Mont d'Or se réserve le droit de porter plainte contre ce dernier.

Article 4 : les différents classements.

4 classements sont proposés lors du Métabief Rock n' Roule :

- **Le classement « équipe »**

Ce classement récompensera l'équipe, constituée de 2 à 6 vttistes, ayant parcouru le plus grand nombre de tours en 6 heures. Les équipes peuvent être constituées uniquement d'hommes, ou de femmes et d'hommes.

Il est possible de mélanger VTT à assistance électrique (VTTAE) et VTT classiques dans une même équipe. Les pilotes en VTTAE auront cependant un parcours allongé par rapport aux pilotes en VTT classiques.

Le 1er équipier à prendre le départ est considéré comme le capitaine d'équipe. Il devra obligatoirement réaliser le 1er tour (au minimum) déguisé. Cette année, le thème du déguisement est : les cartoons (ou dessins animés pour le vieux !)

- **Le classement « équipe filles »**

Ce classement récompensera l'équipe, constituée de 2 à 6 filles, ayant parcouru le plus grand nombre de tours en 6 heures.

Il est possible de mélanger VTT à assistance électrique (VTTAE) et VTT classiques dans une même équipe. Les pilotes en VTTAE auront cependant un parcours allongé par rapport aux pilotes en VTT classiques.

La 1ère équipière à prendre le départ est considérée comme la capitaine d'équipe. Elle devra obligatoirement réaliser le 1er tour (au minimum) déguisée. Cette année, le thème du déguisement est : les cartoons (ou dessins animés pour le vieux !)

- **Le classement « entreprise »**

Ce classement récompensera l'équipe, constituée de 2 à 6 membres d'une même entreprise, ayant parcouru le plus grand nombre de tours en 6 heures.

Il est possible de mélanger VTT à assistance électrique (VTTAE) et VTT classiques dans une même équipe. Les pilotes en VTTAE auront cependant un parcours allongé par rapport aux pilotes en VTT classiques.

Le 1er équipier à prendre le départ est considéré comme le capitaine d'équipe. Il devra obligatoirement réaliser le 1er tour (au minimum) déguisé. Cette année, le thème du déguisement est : les cartoons (ou dessins animés pour le vieux !)

- **Nouveauté 2024 : le classement « équipe jeunes »**

Ce classement récompensera l'équipe, constituée de 2 à 6 vttistes n'ayant pas plus de 20 ans au 29 juin 2024, ayant parcouru le plus grand nombre de tours en 6 heures. Les équipes peuvent être constituées uniquement d'hommes, ou de femmes et d'hommes.

Il est possible de mélanger VTT à assistance électrique (VTTAE) et VTT classiques dans une même équipe. Les pilotes en VTTAE auront cependant un parcours allongé par rapport aux pilotes en VTT classiques.

Le 1er équipier à prendre le départ est considéré comme le capitaine d'équipe. Il devra obligatoirement réaliser le 1er tour (au minimum) déguisé. Cette année, le thème du déguisement est : les cartoons

Les trophées mis en jeu au « Métabief Rock n' Roule » ont la particularité d'être remis en jeu à chaque édition. Les vainqueurs de chaque catégorie s'engagent donc, au plus tard au jour de l'épreuve, à remettre au Vélo Club VTT Mont d'Or le trophée gagné lors de l'édition précédente.

- **Nouveauté 2024 : le plus beau déguisement**

L'équipe, dont le déguisement est particulièrement apprécié par le jury du comité d'organisation (originalité, qualité, chorégraphie, ambiance), est récompensée. Un défilé (obligatoire pour au minimum le capitaine de chaque équipe, mais chacun des équipiers est le bienvenu), est mis en place samedi 29 juin à 15h30.

Article 5 : accueil sur le site et sortie du site.

L'accueil et les vérifications administratives ont lieu de 13h à 14h le samedi 29 juin 2024. Les concurrents se verront remettre des plaques de guidons numérotées (une par coureurs), des bracelets (un par coureur). Chaque coureur se présentant au départ doit obligatoirement porter son bracelet, et chaque vélo doit être munis de sa plaque de guidon.

Article 6 : secours.

La station de Métabief assure l'intervention des premiers secours sur l'épreuve de la Rock n'Roule. Deux pisteurs secouristes VTT diplômés ayant à disposition l'ensemble du matériel nécessaire pour répondre aux éventuels besoins seront présents en permanence sur place. Les évacuations sanitaires seront effectuées par le SDIS et régulées avec le SAMU.

Article 7 : sécurité.

Le port d'un casque homologué est obligatoire sur le parcours pour tous les participants. Durant la nuit, les participants doivent être équipés pour voir le parcours et être vus par tous en tout point du parcours.

L'organisation se réserve le droit de refuser un vélo s'il est jugé dangereux pour la sécurité durant l'épreuve.

Les règles du code de la route s'appliquent aux participants durant toute l'épreuve. Les règles de respect et de courtoisie s'appliquent également : l'événement se veut avant tout convivial.

Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.

Soyez prudent et courtois lors de vos dépassements ou croisements de spectateurs.

Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement et accessoires de réparation.

L'abus d'alcool n'est pas compatible avec la pratique d'un sport. L'accès au parcours sera refusé à toute personne en état d'ébriété.

Des commissaires sont positionnés à différents points du parcours pour assurer et faire respecter la sécurité et le respect des règles, et sont habilités à sanctionner les participants.

TOUTE ATTITUDE NON SPORTIVE OU NON COURTOISE ET/OU LE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT PEUVENT CONDUIRE A DES SANCTIONS ALLANT JUSQU'À L'EXCLUSION DE L'ÉQUIPE.

Article 8 : parcours.

Aucun engin motorisé autre que ceux de l'organisation ou des secours n'est autorisé à parcourir le circuit pendant l'épreuve. Les VTT classiques ont l'obligation de rouler sur le parcours VTT classique, et les VTTAE ont l'obligation de rouler sur le parcours VTT classique, aménagé d'une variante spéciale VTTAE allongeant leur temps de parcours. Des contrôles seront effectués par les commissaires de course.

Article 9 : grille, horaires de course.

Le briefing est obligatoire, samedi 29 juin à 15h, pour tous les capitaines d'équipe, qui auront la responsabilité de transmettre les informations à l'ensemble des membres de son équipe.

Le départ est de type « 24 heures du Mans ».

Sur la grille de départ, les concurrents sont placés en ligne, face à leur vélo posé au sol.

Le départ sera donné à 16h, samedi 29 juin 2024.

Le 1er équipier à prendre le départ est considéré comme le capitaine d'équipe. Il devra obligatoirement réaliser le 1er tour (au minimum) déguisé. Cette année, le thème du déguisement est : les cartoons (ou dessins animés pour les vieux !)

L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières (conditions climatiques notamment), de retarder l'heure de départ et/ou d'avancer l'heure d'arrivée. L'annonce sera alors faite par micro.

Article 10 : passage de témoin et fin de parcours.

Chaque concurrent d'une équipe doit effectuer au moins un tour pendant les 6 heures.

Le passage de relais s'effectue obligatoirement et uniquement dans la zone relais.

La fin de la course est fixée 6h après l'heure de départ. A la fin de la course, la sortie du parc coureur sera fermée, et tout départ deviendra impossible. Un véhicule-balai partira aussitôt derrière le dernier concurrent parti, afin de s'assurer qu'il ne reste aucun participant sur le circuit.

Article 11 : vols et dégradations.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

Article 12 : assurances.

L'organisateur s'engage à souscrire des polices d'assurance couvrant les risques liés aux points suivants :

- Responsabilité civile du club organisateur et de tous les membres de l'organisation.
- Assurance individuelle accidents auprès d'AXA Assurances, assureur de la FFC, concernant les participants non licenciés à la FFC.

L'organisation ne saurait être tenue responsable d'une chute ou d'un accident survenu sur le circuit à une personne participant à l'épreuve mais non inscrite officiellement.

Tout participant est vivement conseillé à vérifier sa couverture assurance accidents avant sa participation à l'épreuve. Il reconnaît avoir connaissance qu'il peut avoir intérêt à souscrire des

garanties complémentaires d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, tels qu'un contrat Garantie des Accidents de la Vie n'excluant pas la pratique du cyclisme en compétition.

Article 13 : utilisation de l'image.

Chaque participant au Métabief Rock n' Roule autorise l'organisateur à utiliser les images de l'épreuve, sans pouvoir s'y opposer au titre de droit à l'image, ni prétendre d'une quelconque contrepartie financière.

Article 14 : modification du règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à n'importe quel moment, sauf dans une période de 10 jours précédant la manifestation.

Article 15 : respect de la nature et du site.

Seule la zone matérialisée réservée aux détritrus est autorisée pour que les participants puissent jeter quoique ce soit sur le parcours.

Article 16 : acceptation du règlement.

Le présent règlement est tenu à la disposition de qui en fera la demande. Il sera affiché sous le chapiteau principal lors de l'épreuve. Chaque coureur, du fait de sa participation, s'engage à accepter ce règlement et à le respecter.

Règlement mis à jour le 11 mars 2024.

Pour le Vélo Club VTT Mont d'Or, le président Yannick Jeannerod.